



## Discours d'ouverture de

## Maryse LE MEN RÉGNIER, Présidente de la fédération France Victimes

À l'occasion des 35<sup>es</sup> Assises Nationales

Les 28 et 29 juin 2022 à Nevers.

(Seul le prononcé fait foi)



Monsieur le Garde des Sceaux,

Monsieur le Préfet de la Nièvre,

Mesdames et Messieurs les élus,

Madame le Procureur Général,

Madame la présidente du tribunal judiciaire de Nevers

Madame la procureure de la république près ledit tribunal

Chers Présidentes et Présidents,

Chers directrices et directeurs,

Mesdames, Messieurs,

Avant de débiter ces assises consacrées au thème « santé et justice : une nouvelle ambition pour les victimes », il m'appartient de vous délivrer quelques propos introductifs qui auront vocation également à forger notre vision de l'aide aux **victimes pour les prochaines années**.



Je tiens avant tout, à remercier celles et ceux qui ont rendu possibles cette conférence :

Le Parquet Général de la Cour d'Appel de Bourges, représenté par sa procureure générale Madame TARRARE, et le parquet de Nevers incarné par Madame CARPENTIER, dont vous avez un immense défenseur voire un fan inconditionnel en la personne de Jérôme MOREAU qui nous fait part régulièrement de votre forte ambition, de vos liens étroits et de votre infatigable volonté pour promouvoir les droits des victimes sur vos ressorts respectifs et notamment sur l'unité médico-judiciaire dont la présentation sera faite devant Monsieur le Garde des Sceaux.

L'état et en particulier Monsieur le Préfet du département dont j'ai pu comprendre le rôle décisif que vous jouez dans les circonstances les plus complexes pour fluidifier les demandes et les prétentions.

Les élus de la région et de la Nièvre, Président du Conseil régional Départemental et maire qui ensemble concourent pour faire aboutir les projets ambitieux autour d'un accompagnement renforcé des victimes d'infractions pénales.

France Victimes 58 ANDAVI et la fédération sans qui rien n'aurait été possible.



\*\*\*\*\*

Fort **d'un soutien partenarial historique**, le Ministère de la Justice doit être le chef de file sur le territoire national de l'aide aux victimes et nous sommes attentifs à ce que nos relations soient les plus renforcées possibles en ces temps où nos dialogues doivent se diriger en direction de la protection des personnes.

Nous sommes accrochés à cette vision judiciaire dans la mesure où l'essor des droits des personnes touchées par une infraction se réalise par le truchement des décisions de justice et par la volonté législative dont le ministère se doit d'être le promoteur.

En ouvrant ces assises, de l'aide à la protection, permettez-moi de vous délivrer quelques messages :

Je considère que les deux dernières années doivent être mises en lumière puisqu'il est aujourd'hui **indéniable** que le mouvement français de l'aide aux victimes a su faire preuve **d'agilité, de souplesse** pour parvenir à poursuivre les accompagnements des victimes, de toutes les victimes sans exception, **sans rupture, ni faille, sans pause, ni repos, bien au contraire.**



J'ai entendu et constaté la forte mobilisation du réseau au quotidien, souvent difficile, parfois complexe dans l'organisation, toujours **professionnelle** et continuellement **de qualité**.

Outre la crise sanitaire qui n'a pas facilité les accompagnements, le réseau associatif n'a **jamais abdiqué** ses missions malgré l'augmentation des EVVI, des rendez-vous pour la mise en place des TGD ou la mise en œuvre nouvelle des Bracelets anti-rapprochements et ce dans un contexte indéniable d'augmentation des violences faites aux personnes poursuivies par les parquets.

Les chiffres sont éloquentes : plus de 21 000 mineurs accompagnés en 2021 et près de 80 000 femmes victimes de violences conjugales ont été aidées dans les circonstances que nous connaissons tous, et qui fondent légitimement une nouvelle étape de l'aide aux victimes.

**Premier mouvement français en termes de victimes reçues**, de professionnels mobilisés et de bénévoles engagés, nous avons une place à part dans le paysage français et je tiens à la préserver.



**Préservation dans sa philosophie** de prendre en charge **toutes les** victimes, quelques soient l'infraction, le traumatisme, la date de commission des faits, ou bien encore le territoire sur lequel ils sont commis.

**Préservation dans l'intensité et la diversité de la réponse apportée** tout au long de la procédure et bien au-delà et le lien entre santé et justice est d'autant plus important que les séquelles pour la victime seront étendues tant aux préjudices corporels que psychologiques, une justice restaurative **insuffisamment financée** qui pourtant fait de la France une nation reconnue pour son ambition et sa capacité de recherche sur ce sujet.

Préservation dans ses missions et son agrément, **ouvert un peu rapidement** à d'autres pour des questions d'opportunité politique plus que juridique.

Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, je tiens à vous faire part que nous sommes, en même temps, à la disposition des victimes et du Ministère de la Justice depuis plus de 40 années et **ce quoi, qu'il nous en a couté !**



**Alors oui, nous avons le droit de revendiquer** des moyens étoffés pour solidifier les accompagnements et renforcer les structures associatives du réseau.

Alors oui, nous **avons besoin de vous et de votre autorité** pour arbitrer des **décisions justes** en matière de **politiques publiques de l'aide aux victimes** en premier lieu et **de décisions budgétaires en second lieu.**

Nous sommes ouverts au dialogue et aux propositions, nous connaissons parfaitement nos territoires et nos spécificités spatiales sur ce champ, nous savons quels sont les difficultés et les problématiques auxquelles sont confrontées les associations.

Rendre efficient sur tout le territoire, l'intégralité des droits des victimes (EVVI généralisées à toutes les victimes, protection égalitaire pour les victimes de harcèlement, d'accidents de la circulation, de violences physiques par exemple), **rendre effectif l'ensemble des dispositifs portés conjointement par les parquets et les associations.**



A l'heure où une nouvelle directive européenne sur le droit des victimes doit être publiée, ambitieuse dans sa dimension, forte en matière de réitération des obligations de chaque état, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur la réflexion : **quelles doivent être les futurs axes de la politique publique d'aide aux victimes et avec quels acteurs ?**

**Il faut retrouver, à cet égard, des instances nationales de coordination et définition des politiques publiques avec une véritable interministérialité**, tel est aussi l'enjeu de nos travaux de ces deux journées.

Je me permettrai de vous citer un exemple concret : le 116 006, numéro européen d'appel pour toutes les victimes quelle que soit l'infraction.

Nous nous sommes rencontrés le 22 février dernier à la fédération pour faire un point sur ce dispositif européen pour vous faire partager son succès et sa montée en puissance et les axes de progrès imaginables, pour que vous puissiez constater notre cœur de métier relativement à la violence des personnes appelantes et aux réponses individualisées que nous déployons.



C'est ainsi que nous **estimons indispensable** que les territoires ultra-marins puissent bénéficier en égalité d'accès à ce numéro et qu'il soit effectif 24h/24 à l'instar de nos autres homologues plus spécialisés le 3919.

De même, les projets innovants doivent être sanctuarisés dans leur développement, évaluer de façon concrète et nous verrons ce soir celle des chiens d'assistance judiciaire.

L'an passé, il a été annoncé qu'une enveloppe de 40 millions d'euros avait été acté pour l'aide aux victimes ce qui représente, disons-le clairement, **la plus importante augmentation en faveur du budget dédié, et grâce à vous monsieur le ministre.**

Si les premières réactions étaient à l'euphorie, elles n'ont pas duré dans la mesure où le SADJAV nous a indiqué qu'il s'agissait de compenser les hausses de coûts liés au TGD déployés trois fois plus, et que les associations seraient augmentées si des fonds étaient disponibles. En tout et pour tout, Monsieur le Garde des Sceaux, nous sommes passés pour le réseau de 27 à 28 millions, comprenez que nous sommes déçus.



Nous vous proposons une ambition budgétaire avec la révision urgente des barèmes des administrateurs ad hoc, alors que les territoires font face à des infractions sexuelles sur mineurs de manière massive et ont des difficultés à effectuer une prise en charge efficace compte tenu de la modicité des frais de justice alloués aux administrateurs ad hoc dont on nous promet la revalorisation depuis des années

En outre, pour mémoire, l'accompagnement global d'une victime pour son suivi est financé à hauteur de 77 euros par an et par victime.

Pour notre part, au regard du nombre d'heures passées par les 1610 professionnels à l'accompagnement et à l'aide aux victimes chaque année, cela représente un financement du Ministère de la Justice de 8.33 euros de l'heure, j'ose à peine vous demander les revalorisations liées au SEGUR pour tous et à tous. Les professionnels de l'aide aux victimes n'étant pas concernés, les publics que nous accompagnons n'étant pas considérés comme prioritaire.



De même, une programmation pluriannuelle doit être actée à l'instar des autres ministères avec les partenaires associatifs, comme d'ailleurs le ministère du budget le fait dans le cadre de sa présentation triennale budgétaire à la commission européenne, conventions pluriannuelles négociées et validées par les associations et les Cours d'Appel ce qui auraient pour objectifs de remettre à niveau les budgets associatifs et d'avoir de vrais outils de pilotage des associations.

L'aide aux victimes a évolué et c'est bien normal.

Nous le constatons tous les jours, le monde évolue, l'aide aux victimes fait de même et je sais pouvoir compter sur l'engagement de notre réseau associatif et sur les pouvoirs publics et sur vous Monsieur le garde des sceaux.

Notre objectif est d'apporter cette aide structurante aux victimes d'infractions pénales dont elles ont tant besoin, les associations constituent un supplément d'âme mais plus largement une main tendue vers celles et ceux qui ont subi un évènement sans pouvoir y faire face.



Nous sommes présents partout dans les 164 tribunaux judiciaires et il convient d'engager, au-delà même des États Généraux de la Justice, une vraie réflexion sur les objectifs et l'ambition de l'aide aux victimes.

Aujourd'hui et demain, plus que jamais, ce sera au regard de l'attention portée aux victimes qu'un État de Droit se mesurera, tachons que l'interministérialité aboutisse enfin pour que chaque victime ne soit plus jamais seule !

Tel est notre légitime ambition ! Je vous remercie.